FRC 1999 J

Case FRC 1420

(N°. 87.)

RAPPORT

FAIT

A LA CONVENTION NATIONALE,

AU NOM

DE LA COMMISSION DES ONZE,

PAR P. C. L. BAUDIN,

Député par le Département des Ardennes,

Dans la séance du Ier. Fructidor, l'an troiſieme de la République française, une & indivisible.

65.

CITOYENS COLLEGUES,

Un travail non moins important que celui dont votre courage vient de ſurmonter les difficultés, doit encore être, de votre part, le complément néceſſaire de tout ce que vous avez entrepris pour terminer la révolution. Elle fut commencée par le deſir & le beſoin d'un gouvernement; le même deſir & le même beſoin, devenus plus preſſans par une longue ſuite d'épreuves & de ſacrifices,

THE NEWBERRY LIBRARY

dirigent tous les regards vers le port où la nation doit oublier les tempêtes qui l'agiterent, & goûter le fruit de sa constance & de sa victoire.

Le but d'une révolution est la réforme des abus accumulés au point de n'être plus susceptibles de remedes sans une secousse violente & universelle. Quand l'édifice social tombe en ruines de toutes parts, & ne peut plus être étayé ni réparé, sa démolition, devenue inévitable, doit précéder une construction nouvelle ; mais a-t-on commencé d'abattre, bientôt la précipitation & le désordre accroissent le fracas inséparable de la chûte, & long-tems encore après qu'elle est finie, l'on est contraint d'arracher péniblement les fondations qui se dérobaient aux regards avant qu'on pût en préparer de nouvelles.

Cependant, à mesure que l'on a vu s'écrouler quelqu'une des parties d'un assemblage monstrueux, beaucoup d'hommes dont la vue était trop faible pour l'embrasser d'un coup-d'œil, se persuadaient qu'il était totalement renversé. Chacun croyait la révolution achevée, & voulait la fixer dès qu'elle était parvenue au dégré où lui-même se proposait d'atteindre, sans examiner si elle avait parcouru tous ses périodes.

Ainsi, les uns crurent que tout était consommé par le renversement de la Bastille & du visariat le 14 Juillet 1789 ; d'autres regarderent la journée du 6 Octobre, comme la clef de la voûte ; d'autres encore se flatterent successivement d'être arrivés au terme, le 4 Février 1790, par un serment perfide ; le 14 Septembre 1791, par une acceptation qui n'était pas sincere ; le 10 Août 1792, par l'écroulement du trône ; le 2 Juin 1793, par le silence auquel on se flatta d'avoir pour jamais condamné la vertu.

Ainſi chaque année fut ſignalée par des événemens de la plus haute importance, & dont aucun ne devint déciſif. Chaque faction y contribua, croyant s'en approprier le fruit, & toutes furent également déçues dans leurs eſpérances coupables : toutes penſerent n'avoir opéré que pour leur intérêt propre & pour celui des chefs qui les dirigeaient, & toutes, contre leur intention, ne travaillerent qu'à l'avancement du grand ouvrage de la liberté publique.

Après tant d'efforts inutiles pour arrêter la révolution, n'eſt-ce pas une témérité de l'entreprendre aujourd'hui ? non, citoyens, parce que tous ceux qui l'eſſayerent avant vous, s'aveuglerent juſqu'à penſer qu'ils trouveraient dans leurs reſſources perſonnelles des moyens efficaces de compreſſion qui n'exiſtent nulle part que dans la volonté nationale. Il en eſt des mouvemens d'une grande révolution comme des flots de l'océan en fureur. Une main toute-puiſſante peut ſeule aſſigner des limites aux vagues déchaînées, & tracer ſur le rivage : *tu viendras juſqu'ici, mais tu n'iras pas au-delà.* Ce n'eſt qu'à la nation triomphante au dehors de ſes ennemis coaliſés, victorieuſe au dedans des factions abattues, qu'il appartient de dire : « Aucun des pouvoirs uſurpés ſur moi ne » ſubſiſte plus ; tous les outrages faits à ma dignité » ſont réparés ; j'adopte les inſtitutions qui me » ſont offertes pour le maintien de mes droits & » de ma liberté ». Là ſeulement finit la révolution ; mais là ſe briſent auſſi les vains efforts de qui voudrait déſormais la prolonger.

L'abolition des privileges, rapidement emportée le 4 Août 1789, & conſommée ſans retour le 21 Septembre 1792, avait deſſéché l'arbre du deſpo-

tiſme juſques dans ſa racine. Nous avons vu depuis, néanmoins, le patriotiſme inquiet, l'ignorance démagogique & la tyrannie homicide attaquer la propriété, le ſavoir, le commerce, l'induſtrie, la ſubordination aux autorités établies, la diſcipline militaire, la liberté des cultes, celle de la preſſe, le reſpect dû aux mœurs publiques, comme autant de rejettons de l'ariſtocratie. Tant de perſécutions inſenſées n'ont ſervi qu'à mieux conſtater qu'il n'y avait plus rien à détruire après la royauté & les ordres privilégiés, & qu'au lieu de mutiler ainſi les parties vitales du corps politique, il fallait ſe hâter de guérir ſes plaies, de lui donner une organiſation, & de lui rendre la plénitude de ſa vigueur.

Vous avez donc cherché la ſolution du grand problême de l'art ſocial ; problême devenu plus épineux, à meſure que les tentatives infructueuſes pour le réſoudre ſe ſont multipliées. Vous préſentez enfin une conſtitution dégagée de tout alliage de royauté & d'anarchie, & vous avez eu ſans ceſſe à vous préſerver de ces deux gouffres dans leſquels ſont venus s'engloutir tour-à-tour ces deux eſſais éphemeres propoſés avec une emphaſe & reçus avec un enthouſiaſme qui provoquent à votre égard la ſévérité & la défiance. Ce n'eſt pas aſſez d'avoir tout fait pour déſarmer l'une & guérir l'autre, ſi l'exécution de votre plan ne devient le gage de ſa ſolidité, & ne prouve que vous n'offrez plus aux regards de la nation, comme en 1793, un vain fantôme, pour l'enſevelir auſſi-tôt dans une arche qui devait être en effet ſon tombeau. Il eſt tems que la réalité ſuccede aux illuſions, & que la bonne foi prenne la place du charlataniſme, dont auſſi bien les preſtiges n'en impoſeraient plus, & ſont trop indignes de vous pour y recourir.

Qu'était-il besoin de s'adresser aux assemblées primaires, il y a deux ans, pour couvrir d'une apparence d'assentiment obtenu par des moyens qui ne sont ignorés de personne, une constitution que ses auteurs n'avaient jamais eu dessein de mettre en activité; qui ne fut, dans son origine, que l'instrument créé par une faction pour attaquer les hommes vertueux qu'elle voulait perdre, & qui depuis ne fut demandée à grands cris par d'autres factieux, que lorsque, désespérant de prolonger l'anarchie révolutionnaire affaissée sous le poids de ses propres excès, ils tenterent d'y substituer l'anarchie constitutionnelle.

L'outrage fait en 1793 à la nation pour surprendre ses suffrages, vous dispense-t-il aujourd'hui de rendre hommage à sa puissance souveraine, en proposant l'acte constitutionnel à son acceptation? Nous ne vous ferons point l'injure de douter à ce sujet de vos intentions : elles sont invariables comme les principes; mais entreprendrez-vous de régler la forme de procéder dans les assemblées primaires réunies pour l'exercice du plus important de leurs droits? Personne ne vous soupçonnera de méconnaître la plénitude de leur indépendance, à l'égard d'un acte dans lequel vous-mêmes l'avez consacrée; personne aussi ne vous accusera d'y donner atteinte quand vous vous bornerez à leur dire que disséminées sur un territoire immense, n'ayant point entre elles de communication, il est impossible que leur vœu produise un résultat si elles ne consentent à recevoir de vous, qui seuls pouvez le leur donner, un mode uniforme de délibération pour régulariser leur marche, & prévenir, non pas la diversité, mais la divergence indéfinie des opinions. Vous leur direz encore qu'une constitution n'étant que la division des pouvoirs, il s'agit d'examiner

ſi cette diviſion eſt enfin ſolidement établie, & non pas de ſe perdre dans ces débats minutieux ſur le mécaniſme de leurs opérations, & ſur cette foule de diſpoſitions de détail dans leſquelles vous avez été forcés d'entrer, parce qu'elles ſont les conſéquences des principes que vous avez établis. Vous leur direz ſur-tout que c'eſt du gouvernement général d'une grande nation, & non pas des intérêts particuliers & locaux qu'il eſt queſtion de s'occuper, & non pas de calculer la perte que feront quelques villes, d'établiſſemens dont la ſuppreſſion ou la réduction ſont démontrées néceſſaires au bien commun de la République, & dont ces villes profiteront elles-mêmes par la diminution des frais d'adminiſtration, & par l'amélioration du gouvernement ſimplifié.

Combien d'autres établiſſemens, eccléſiaſtiques ou judiciaires, ont été enlevés, non-ſeulement ſans réſiſtance, mais avec l'applaudiſſement d'une infinité de communes où ſe trouvait cette multitude de chapitres, de tribunaux de toute eſpece, d'univerſités, de corporations opulentes ! Cependant le conſentement direct de la nation n'était pas intervenu pour les anéantir, lors de la conſtitution de 1791 : tout s'était paſſé entre les mandataires du peuple & le chef du pouvoir exécutif dont la ſeule acceptation avait été comptée pour quelque choſe.

Ainſi les réclamations qui ne porteraient aujourd'hui que ſur des motifs étrangers au grand objet du pacte ſocial, & qui tendraient à multiplier les rouages quand il a fallu les diminuer, ne ſeraient point l'expreſſion civique du vœu des Français jaloux de la proſpérité nationale ; on ne pourrait y voir que de ſimples pétitions concentrées dans la ſphere étroite des idées de ceux qui ne conçoivent

rien au-delà de l'horizon qu'embraſſent leurs regards, & pour qui les bornes du territoire de la commune ſont celles de l'univers.

Serez-vous écoutés d'une nation de 25 millions d'hommes, vous qui lui direz que vous applaudiſſez aux inſtitutions deſtinées à garantir ſa liberté & la vôtre, pourvu qu'avant tout on vous aſſure dans l'enceinte de vos murs, un grand concours de miniſtres de la juſtice, & la foule des plaideurs qui viennent attendre ſes oracles ? Eh quoi ! ce ſpectacle n'attriſte pas vos regards, & vous le recherchez avec empreſſement ! Ce vaſte bâtiment que vous poſſédez & qui vous paraît conſacré à retentir à jamais du bruit des conteſtations judiciaires, ne peut-il donc être deſtiné à d'autres uſages bien plus dignes de votre ambition ? Appellez-y l'induſtrie manufacturiere, & comparez les produits ds ſes ateliers avec ceux qui ſortiraient du greffe ! ſachez vouloir être heureux, & cherchez le bonheur où il eſt véritablement. Voyez quel était le ſort de ces vaſtes cités preſque déſertes, où la fierté de la nobleſſe & la morgue de la magiſtrature tariſſaient toutes les ſources de proſpérité, tandis quelle verſait abondamment ſes bienfaits ſur les villes où l'activité du commerce entretient une nombreuſe population. Mais, non, vous oublierez que vous êtes les habitans d'une commune particuliere ; vous vous rappellerez qu'à titre de citoyens français, vous participez à l'acte le plus important de la ſouveraineté nationale, & vous vous éleverez à des ſentimens dignes à la fois d'elle & de vous-mêmes.

Serait-ce bleſſer les droits des aſſemblées primaires ou faciliter leur marche, que de fixer, comme vous l'avez fait & comme l'ont fait vos prédéceſſeurs autant de fois qu'elles ſe ſont réu-

nies, l'époque de leur ouverture, ou même la durée de leur seſſion ? Faut-il que l'état de criſe où ſe trouve la France, ſe prolonge ſans meſure, & que l'incertitude des citoyens ſur le ſort qui leur eſt réſervé, n'ait pas de terme, pour laiſſer à quelques orateurs le tems de ſe ſignaler ? Vous ne le penſerez pas, citoyens repréſentans, & la nation eſt trop intéreſſée à fixer ſon ſort, pour ne pas applaudir aux moyens que vous lui indiquerez de reſtreindre les diſcuſſions à un eſpace de tems & à des limites convenables.

Elle ſe convaincra facilement qu'il en eſt de la conſtitution comme des traités avec les nations, parce qu'en effet, dans l'un & l'autre cas, il s'agit également d'un pacte ſocial ; dans l'un & l'autre cas auſſi, la ſérie des articles forme un tout, ſinon rigoureuſement indiviſible, au moins tellement lié dans ſes parties, qu'on n'en peut attaquer une ſans affaiblir les autres. Si dans les ſix mille aſſemblées primaires, on s'attachait à l'analyſe particuliere de chacun des 377 articles de la conſtitution, par quel recenſement parviendrait-on jamais à connaître en effet le vœu du peuple ? Il n'eſt point de calculateur aſſez hardi pour combiner enſemble le nombre des votans & celui des points diſcutés, & la multitude effrayante de chances qu'offrirait une telle latitude ; & néanmoins cette prodigieuſe variété d'avis diſcordans ſe réduit toujours à un point de fait ſimple & unique ; la conſtitution, eſt-elle oui ou non, agréée par la majorité ? C'eſt donc ainſi qu'il faut poſer la queſtion.

C'eſt toujours en effet ſur la maſſe & ſur l'enſemble que portent les jugemens du public. Qu'on expoſe à ſes regards un édifice, un tableau, une piece de théâtre, les connaiſſeurs donneront des éloges mieux motivés ou feront une critique plus

ſavante que la foule des ſpectateurs ; mais les connaiſſeurs, comme la multitude finiront par approuver ou blâmer l'ouvrage conſidéré dans ſon tout, & par lui aſſigner le rang qui lui appartient parmi les productions heureuſes ou mal conçues. Choiſiſſons un exemple qui ſoit plus familier pour nous, & plus déciſif en lui-même : la révolution françaiſe. Quel homme de bonne foi oſerait méconnaître qu'elle ſe compoſe d'événemens dont les uns inſpirent l'admiration, & les autres l'horreur ! Les opinions peuvent enſuite varier à l'infini ſur la claſſe dans laquelle il faut ranger tel ou tel événement, telle journée ou telle autre, ainſi que ſur le degré d'indignation, ou ſur la meſure d'applaudiſſemens que mérite tel ou tel fait particulier ; mais, en dernier réſultat, il n'eſt point de Français qui ne ſoit ou le *défenſeur* ou l'*ennemi* de la révolution, qui ne prenne parti *pour* ou *contre*, ſans que, par cette détermination générale, mais définitive, on devienne complice ni fauteur des excès commis par ceux à la cauſe deſquels on s'aſſocie. Il en eſt de même de la conſtitution ; la rejetter n'eſt pas dire qu'elle ne contienne rien de bon ; l'admettre, n'eſt pas la déclarer exempte d'imperfections ; on ſe range au premier avis, quand on croit que les inſtitutions qu'elle propoſe ſont, en général, plus défectueuſes que ſages ; on embraſſe le ſecond, lorſqu'on penſe que les avantages qu'elle préſente ſont aſſez grands & aſſez nombreux pour l'emporter de beaucoup ſur quelques inconvéniens. En un mot, il s'agit d'adopter ou de repouſſer un gouvernement apprécié par les débats de vos ſéances, par la cenſure ou les éloges des écrivains, & que l'opinion publique doit avoir jugé. Si l'on demandait aujourd'hui à un Français, voulez-vous vivre ſous le régime de

l'Angleterre, sous celui de Venise, sous celui des États-Unis, ce ne serait pas lui proposer de disserter sur la chambre haute, sur le conseil des dix ou sur le congrès américain : ces établissemens sont suffisamment connus; la seule réponse à faire à une pareille question serait l'affirmative ou la négative.

L'expérience de la commission des onze vient à l'appui de cette idée : de toutes parts elle a reçu une foule de plans, de mémoires, d'observations manuscrites ou imprimées ; chacun de ceux qui les adressaient, avait droit de désirer ou que ses vues fussent adoptées, ce qui n'était pas possible à l'égard de toutes, puisqu'elles se contredisent sur les mêmes points; ou qu'elles fussent examinées, & ce devoir a été fidellement rempli : la commission n'aurait pu suffire à faire seulement accuser la réception de cette multitude de lettres & de paquets, beaucoup moins encore à motiver des réponses contraires aux propositions qu'on lui adressait. Nous remarquerons en passant que, d'après cette correspondance, l'esprit public a fait d'heureux progrès vers la liberté ; ce n'est plus cette fade adulation, cette prodigalité servile d'éloges insipides qui dégradent également ceux qui les donnent & ceux qui s'en repaissent. La commission fait gloire de publier que plusieurs réflexions heureuses lui ont été fournies, & qu'elle en a profité : à l'égard des critiques qu'elle n'a pas adoptées, quelques-unes n'étaient pas toujours dictées par un amour assez ardent de la liberté, & le plus grand nombre laissait trop facilement appercevoir l'intérêt personnel, toujours prêt à croire que ses prétentions sont sacrées, & qu'elles seules méritent de fixer l'attention du législateur. Il n'a pas été fait une censure de quelque poids, qui portât sur l'ensemble

de la conſtitution, & c'eſt pourtant ainſi qu'un tel ouvrage doit être enviſagé ſur-tout dans les circonſtances où nous ſommes.

Sa diſcuſſion dans la Convention a été rapide ; mais elle a été pleinement libre. Cette rapidité tient à plus d'une cauſe, ſans doute & d'abord au ſentiment profond de la néceſſité d'arriver au terme : enſuite il eſt facile de ſe convaincre que lorſque le travail préparatoire a été long & aſſidu, lorſqu'il a eu pour baſe de s'attacher uniquement aux principes & de n'épouſer aucun parti, lorſque des communications franches & continuelles entre les membres de la commiſſion & leurs collegues, ont donné lieu d'éclaircir beaucoup de doutes, de réſoudre un grand nombre d'objections, de perſuader ſouvent ceux qui les avaient propoſées de la ſolidité des réponſes, & de profiter auſſi d'une infinité de corrections qui nous ont été ſuggérées, il n'eſt plus étonnant que la tribune n'ait pas retenti d'un grand nombre de diſcours ſur des queſtions qu'en 1789 on eût traitées avec étendue & ſolemnité, parce qu'alors elles étaient neuves, tandis qu'elles ſont aujourd'hui familieres.

Tout doit donc concourir à ſimplifier la maniere dont la nation françaiſe va délibérer ſur ſon gouvernement. C'eſt à elle de peſer, dans ſa ſageſſe, les avantages que lui donne ſa poſition actuelle à l'égard des puiſſances étrangeres, & le ſurcroît de ſupériorité qu'elle acquiert en ſe donnant un gouvernement. En le préſentant à vos commettans qui vous ont confié la plénitude de leurs pouvoirs, vous leur direz : Français, à l'époque de la miſſion que vous nous aviez donnée, vous demandiez l'abolition de la royauté : votre vœu eſt conſigné dans les procès-verbaux de notre élection, réunis dans un dépôt public, & qui établiſſent ce fait

d'une maniere inconteſtable. La connaiſſance que vous aviez de nos principes a dirigé votre choix ſur nous. C'eſt parce que vous étiez certains de notre haine irréconciliable pour le trône, qu'au moment de ſa chûte vous nous avez envoyés pour établir ſur ſes débris un gouvernement libre. La notoriété de votre volonté nous diſpenſait de tout examen, & notre premier pas dans la carriere fut de conſacrer l'anéantiſſement d'un pouvoir odieux. Le ſang de vos freres verſé dans les batailles; les ſacrifices immenſes que vous avez faits; la guerre que vous avez ſoutenue contre les puiſſances coaliſées; la paix que vous faite avec celles qui reconnaiſſent la République; voilà la ſanction que, pendant trois ans, vous n'avez ceſſé de donner au décret par lequel nous avons, en votre nom, détruit la monarchie. Ses amis vous diront que le peuple ſouverain peut la rétablir. Mais, eût-il nous traiter, pour lui avoir obéi, comme nous traiteraient les émigrés, ſes ennemis & les nôtres, nous avions, lui dirons-nous, accepté courageuſement la miſſion périlleuſe de fonder votre liberté; nous ne nous chargeons pas du ſoin honteux de forger vos chaînes; hâtez-vous de nous délivrer du fardeau d'une vie qui nous ſerait inſupportable, ſi elle nous rendait témoins de votre eſclavage, dont nous ne deviendrons jamais les complices.

Le moment eſt venu pour vous, royaliſtes, qui ne pouvez concevoir la France ſans un chef devant lequel vous courbiez une tête ſervile, pour la relever avec inſolence devant le reſte de la nation. Epuiſez envers elle tous les reſſorts de l'intrigue & de la ſéduction, afin de la ramener ſous le joug. Retracez-lui le tableau des malheurs de la révolution: notre pinceau ne les a pas affai-

blis ; nous faisons tout pour les guérir, & pour en prévenir le retour : & vous, que proposez-vous à votre patrie ? une révolution nouvelle avec toutes ses horreurs, dont vous trouverez l'exemple dans les annales de la monarchie, qui pourtant vous paraît le seul asyle assuré contre les agitations, & l'unique moyen d'assurer la tranquillité générale.

Oui, c'est l'histoire d'un de nos rois qui me fournit la perspective des maux horribles que nous prépare le royalisme, & le rapprochement des circonstances est si frappant, que tout s'y ressemble, jusqu'au nom des acteurs de la tragédie.

Voyez donc la *faction d'Orléans* & la *faction d'Angleterre* déchirer la France au tems de Charles VI ; un prince anglais proclamé roi dans Paris, la Normandie livrée à l'ennemi, la Bretagne agitée par des troubles, l'assassinat devenu le moyen ordinaire entre les concurrens au trône pour se supplanter réciproquement. Et plût au ciel que les crimes de quelques ambitieux qui se le disputaient se fussent bornés à frappet leurs rivaux ! Le peuple entier devient victime des prétentions coupables des Armagnacs ou *Orléanistes*, des Bourguignons & des *Anglais*. D'autres septembristes, d'autre chouans, d'autres compagnons de Jesus, sous le nom de Cabochiens, fraient la route abominable dans laquelle se sont traînés, depuis, les meurtriers de toute espece que nous abhorrons également. Ces assassins, au nombre de cinq cents, faisaient de Paris un théâtre de carnage : la famine, le pillage, les désordres, le brigandage, tels étaient alors les fléaux causés par la soif de régner & par les fureurs de quelques forcénés qui s'entredisputaient la couronne.

Et cette ligue fameuse qui, dans le siècle sui-

vant, n'avait pour objet que d'assouvir l'ambition des ancêtres de Lambesc, qu'était elle autre chose qu'une *armée catholique*, qui, sous prétexte de venger les autels, versa sur la France le déluge de calamités qu'entraîne une longue guerre civile? Les ligueurs combattaient alors pour exclure du trône le chef d'une famille en faveur de laquelle une nouvelle armée catholique a voulu depuis relever ce trône abattu; & c'est au nom du Dieu de paix, qu'un zele hypocrite & sanguinaire exerce ainsi ses vengeances pour arriver au faîte du pouvoir!

Français, c'est à ce prix que vos peres ont payé leur attachement à des tyrans qui les égorgeaient pour les asservir; telle est la destinée que vous préparent, de nouveau, ceux qui ne vous armeraient les uns contre les autres, que pour décider lequel d'entre eux vous donnerait des fers.

Vous qui, peut-être, ne partagez point les préjugés nobiliaires, mais dont l'idole est le repos, & qui vous croyez impartiaux quand vous n'êtes qu'indifférens; vous pour qui la liberté n'a point de charmes, mais qui ne pardonnez pas à la révolution d'avoir attenté à l'inviolabilité de vos jouissances & de vos plaisirs, ne vous flattez pas de trouver dans le régime monarchique la prompte garantie de votre indolence; peut-être avez vous été comptés aux rangs des modérés; & à ce titre traités comme suspects, préparez-vous à un sort que vous redoutez bien davantage. Ce n'est plus à l'obscurité d'une prison, c'est à l'activité d'un camp qu'il faut vous résigner. Il ne s'agit de rien moins que de vous arracher aux délices; de vous dévouer aux périls & à la fatigue des combats, & de devenir d'abord les soldats de celui des chefs dont vous aspirez à être les sujets; il vous faudra

combattre, à-la-fois, & les armées de leurs rivaux; & les phalanges républicaines aguerries, endurcies à tout ce que le métier des armes a de pénible, & fortes du noble orgueil que doivent leur inſpirer tant de victoires; car ne vous flattez pas que nos guerriers, quand vous combattrez enfin en perſonne, reſtent à votre égard ſpectateurs oiſifs, comme vous-mêmes l'avez été de leurs travaux & de leurs triomphes.

Et vous, braves défenſeurs de la patrie, vous qui, par tant de prodiges inouis, avez concouru à fonder la République, & la rendez reſpectable à ſes ennemis extérieurs, ſerez-vous donc condamnés à ne prendre aucune part aux délibérations par leſquelles la nation va recueillir les fruits de votre valeur! Eh quoi! n'êtes-vous plus nos freres, nos enfans, nos concitoyens! Pourrions-nous comme les tyrans de 1793, méconnaître & violer vos droits, & ſeriez-vous ſeuls exclus, comme vous le fûtes alors, de *ſtipuler* avec nous le pacte ſocial! Ouvrez ce contrat dans lequel nous venons de l'écrire, vous y lirez que *nulle force armée ne peut délibérer.* Contribuez donc à conſacrer par votre ſuffrage une maxime fondamentale qui ne ſera jamais enfreinte, & qui ne peut auſſi recevoir contre vous une *application anticipée*; mais non, vous reſpecterez la conſtitution, même avant qu'elle ſoit obligatoire. Ce tonnerre formidable de l'artillerie va ſe repoſer un inſtant, ces baïonnettes invincibles ceſſeront pendant quelques heures d'enfoncer les bataillons ennemis, le ſabre reſtera ſuſpendu ſous la tente; nos demi-brigades ſe transforment en ſections, chaque diviſion devient une aſſemblée primaire. Généreux guerriers! ce ne ſera pas vous qui conſumerez en diſcours un tems dont vous ſavez faire un autre uſage; ce

ne ſera point à vous que nous indiquerons le jour de votre réunion ; peut-être celui que nous aurions choiſi ſera-t-il pour vous celui de quelque nouvelle moiſſon de lauriers. Votre profeſſion eſt ennemie des longueurs & des formalités ; il ſuffira que les repréſentans qui ſont les témoins habituels de votre dévouement & de vos ſuccès ſaiſiſſent le moment où vous pourrez laiſſer reſpirer l'ennemi. Quel magnifique ſpectacle offert aux regards de l'Europe, que celui de tant de héros qui s'entre-demandent ſi c'eſt en vain qu'ils ont prodigué leur ſang, & qui, couverts de bleſſures honorables reçues en combattant pour la liberté, contribuent encore à la fixer par leurs ſuffrages, après l'avoir conquiſe par leurs armes !

Mais en quelles mains ſera remis ce dépôt ſacré ! vous avez conſtruit le vaiſſeau ; par qui ſera-t-il lancé ? qui ſera chargé de le mettre à la voile, & quel pilote dirigera d'abord le gouvernail ?

C'eſt ici, repréſentans du peuple, qu'il faut vous armer de toute votre vertu pour proclamer & pour ſoutenir une grande vérité, malgré le déchaînement qu'elle excitera ; vous avez dû le preſſentir, & vous ſeriez coupables d'y céder.

La retraite de l'aſſemblée conſtituante vous apprend aſſez qu'une législature entiérement nouvelle, pour mettre en mouvement une conſtitution qui n'a pas été eſſayée, eſt un moyen infaillible de la renverſer. Vous avez fait un pas important vers le retour aux principes de la morale, en ne preſcrivant aucun ſerment nouveau, & en laiſſant tomber en déſuétude ceux qu'on avait trop indiſcrétement multipliés. L'aſſemblée législative liée au maintien de la monarchie, qu'elle avait juré avec tant d'appareil, contribua peut-être elle-même à la miner

rapidement, & ne crut pas se rendre parjure en sauvant la patrie. Craignez que l'établissement de la République ne coure les mêmes hasards, si vous risquez la même épreuve, & qu'après tant de secousses, de déchiremens & de convulsions, la liberté ne succombe dans une révolution nouvelle que vous auriez préparée par un acte de faiblesse.

Nous ne vous dissimulerons rien, nous n'affaiblirons pas le langage qu'inspire la haine à vos ennemis. Les uns, disent-ils, ont été parmi vous les auteurs des maux qui ont désolé la France, & qui pesent encore sur elle. Les autres en ont été les témoins muets. En un mot, on vous reproche ou le crime ou la complicité ; & certes, c'est nous montrer républicains & vous prouver que nous vous croyons dignes de ce titre, que de vous répéter ainsi, sans aucun adoucissement, ce qu'il ne tient pas à vos implacables détracteurs de faire regarder comme l'opinion universelle, à laquelle, disent-ils, vous essaieriez envain de résister.

Mais, que faisaient donc ces censeurs amers, si courageux pour vous décrier aujourd'hui, & si lâches quand il aurait fallu vous seconder dans la lutte que vous souteniez contre vos oppresseurs ? Qui peut avoir perdu ou se flatter d'effacer de la mémoire des autres le souvenir de la résistance vertueuse qu'opposa pendant huit mois entiers à la tyrannie des factions la majorité de l'assemblée, parmi laquelle on comptait des hommes éminens par le talent & la fermeté ? & qui peut avoir oublié le honteux délaissement par lequel cette majorité était livrée à la rage de ses adversaires, sans trouver au dehors aucun appui contre les atteintes qu'on lui portait, ni aucun vengeur contre les outrages dont on se plaisait à l'abreuver ? Où sont

ils ceux qui vous ont secourus au 10 Mars 1793, lorsque l'on conspirait contre vous ? Quels citoyens se sont déclarés contre l'apôtre du meurtre & du pillage, qui infectait cette enceinte de son souffle impur, & qui empoisonnait la République de sa doctrine homicide ? il trouva de trop fideles disciples, pour la mettre en pratique, en dévastant les comptoirs & les magasins, & lorsque vous seuls montrant du zele contre de tels excès, vous lanciez le décret d'accusation, on vous vit pendant quatorze heures en proie aux fureurs & aux hurlemens d'une troupe de forcenés, sans que personne osât se déclarer ni votre vengeur ni celui de la morale outragée, sans que ceux dont la propriété était ou violée ou menacée eussent au moins le courage de s'armer pour elle.

Une lâche faiblesse qui se colore du nom d'impartialité, temporisa sur l'exécution de votre décret. Le tribunal que depuis alliégerent tant de cannibales pour applaudir à la condamnation de tant de victimes, fut assailli d'une horde scélérate, digne cortege de celui qu'on venait d'absoudre, & qu'elle ramena triomphant au milieu de vous; & ceux qui l'ont souffert sans suspendre un moment leurs affaires ou leurs plaisirs, sans partager avec vous aucun des risques que vous saviez braver, ont l'impudeur de vous attribuer les malheurs de la patrie, qui ne sont dûs qu'à leur inaction & à leur pusillanimité ! Leur valeur attendait pour se déployer qu'elle n'eût plus à combattre qu'un buste inanimé, encore se borna-t-elle à donner des applaudissemens à ceux qui s'empressérent de le briser dans les spectacles.

Ai-je besoin de vous rappeller que vous aviez établi une commission pour rechercher les forfaits

de cette commune audacieuse qui avait usurpé la puissance nationale & la vôtre ? La faction vous surprit un décret pour anéantir la commission ; & ne fut-il pas rapporté à l'appel nominal, à haute voix, à l'appel nominal, cette arme favorite des déſorganisateurs, & cette pierre de touche de courage persévérant de la majorité qu'ils essayerent en vain d'intimider ! Inutilement, le 31 Mai, une sédition criminelle fut-elle dirigée contre vous. Dans cette enceinte violée, Vergniaux obtint encore des triomphes qu'Amar a depuis osé lui reprocher dans son rapport infame ; Vergniaux sut faire retomber l'iniquité de cette monstrueuse journée sur les autorités constituées de Paris, en les divisant d'avec les citoyens qu'il en disculpa ; votre décret consacra cette distinction. Les derniers accens dont cette voix éloquente ait fait retentir ces voûtes inconsolables de ne plus la répéter, garantissaient la liberté publique & la vôtre, si son intrépide défenseur eût été secouru par ceux qui, s'étant cachés au jour du péril, viennent aujourd'hui se plaindre des ravages de la tyrannie. L'opiniâtreté des factieux revint à la charge, le premier Juin au soir, pour arracher de vôtre sein les vingt-deux victimes que, malgré tant de bouleversemens, ils avaient sans succès demandées la veille. Vous fûtes encore inflexibles le Ier. Juin, vous le fûtes même le 2 Juin le matin, lorsque l'insolence des conjurés infatigable dans ses poursuites, reproduisit sa demande à midi. Rappellez-vous ces gestes menaçans & ce brusque départ qui suivirent vôtre dernier refus, & dispensez-moi de vous retracer l'attentat le plus horrible qui se soit jamais commis, lorsqu'un ficaire, métamorphosé en général, osa vous assiéger dans le sanctuaire où nous sommes, & vous y tenir captifs. Dans ce moment terrible on dansait aux

Champs-Elysées ; & tandis que vous étiez prisonniers, Robespierre se promenait insolemment & impunément avec ses gardes. Et la nation a souffert en silence cet excès d'opprobre versé sur elle & sur sa représentation, sans en demander une réparation éclatante ! Que disons-nous, souffert en silence ! Des adresses commandées d'un bout à l'autre de la République, ont fait passer quelques vociférations d'hommes séditieux ou trompés, pour le vœu national. La mesure du crime fut comblée par les efforts qu'on fit pour tromper la nation & pour l'y associer. En vain des républicains, dignes de ce nom, oserent-ils élever la voix : l'improbation de cette journée consignée dans un écrit qui n'avait pas même été publié, fit jetter dans les prisons soixante-treize représentans du peuple ; des magistrats & des citoyens dans les départemens furent destitués, incarcérés, persécutés ; quelques tentatives de résistance échouerent presque en naissant ; bientôt la tyrannie n'eut plus aucun frein. Cet orateur, qui faisait revivre Cicéron au milieu de nous, eut le sort de l'illustre romain ; il fut immolé comme lui par un triumvir avec vingt-un de nos collegues, dont plusieurs jouissaient d'une réputation distinguée, & qui tous avaient utilement servi la cause de la liberté. Quelques cris féroces d'approbation se faisaient seuls entendre, & quand la France entiere se taisait en voyant égorger les fideles représentans du peuple, l'on ose vous dire aujourd'hui que vous avez laissé établir la tyrannie !

Toutefois admettons qu'on ait persuadé sans effort à beaucoup de citoyens peu instruits, qu'ils etaient trahis par quelques-uns de leurs députés, qu'on leur désignait comme les agens de Pitt & les complices de Dumourier ; on conçoit ce succès de la calomnie. Mais comment ce peuple, à qui

l'on avait tant inculqué la doctrine de l'insurrection, a-t-il pu voir un cocher de place, une couturiere & un garçon pâtissier conduits à l'échafaud, comme *coupables d'attentat contre l'unité & l'indivisibilité de la République*, sans briser le char abominable qui les y traînait, & sans se précipiter sur les assassins usurpateurs du nom de juges, qui envoyaient ainsi l'innocence au supplice ? Comment ceux qu'un ressentiment juste en lui-même, mais criminel dans ses effets, entraîne maintenant à des vengeances personnelles, quand les tribunaux sont là pour faire justice de leurs oppresseurs, ont-ils enduré l'oppression ? Ce n'est pas lorsque les meurtriers de vos parens sont désarmés & captifs, c'est lorsqu'ils étaient au fort de leur puissance qu'il fallait les attaquer ; votre résistance eût alors été courageuse & profitable ; votre animosité actuelle ne fait qu'ajouter des crimes nouveaux à ceux dont vous deviez arrêter le cours.

Et lorsque l'infortuné Camille Desmoulins, essayant d'apprivoiser la tyrannie sanguinaire, colorait du nom de clémence le retour à la justice qu'il invoquait ; vous qui ne deviez en profiter que pour devenir à-la-fois ingrats & injustes, vous couriez en foule chez Desenne acheter le Vieux Cordelier : mais trop prudens pour vouloir seulement être inscrits sur la liste des souscripteurs, vous laissiez à l'écrivain tous les risques ; &, lorsqu'il reçut la mort pour prix de son zele, lequel de tant de lecteurs empressés, fit le moindre effort pour l'y soustraire ? Parler ou écrire en faveur des principes était un titre assuré de proscription ; & ceux qui la souffraient viendront se plaindre qu'on n'ait pas écrit & parlé, quand eux-mêmes n'ont point agi ! quand eux-mêmes ont vu froidement

marcher à la mort les orateurs & les écrivains qui luttaient corps à corps contre les tyrans ! Oui, tout fut ſubjugué, tout plia ſans ſe défendre; & la repréſentation nationale abandonnée, décimée, livrée à ſes bourreaux, n'eut rien à eſpérer que d'elle-même pour les anéantir, tandis qu'ils avaient trouvé contre elle tant d'hommes ardens à ſeconder leurs fureurs.

Le 9 Thermidor arriva. La Convention ſeule abattit le tyran, malgré ſa popularité coloſſale. Quatre heures entieres s'écoulerent pendant leſquelles les repréſentans du peuple immobiles, inébranlables, ſans aucun ſecours humain, attendirent leur dernier moment au poſte où les plaçait leur devoir. Grâces ſoient rendues aux bons citoyens qui finirent par ſe réunir à vous : mais en vain eſſayerait-on de vous ravir la gloire d'une journée qui ſeule répond à tout, & dans laquelle on vous vit développer une fermeté que vous ne puiſiez qu'en vous-mêmes, & que quinze mois d'iſolement & d'abandon n'avoient point abattue.

Le 9 Thermidor, vous avez emporté d'aſſaut la place forte de l'anarchie; mais les aſſiégés ſe retirerent auſſi-tôt dans la citadelle, s'y préparerent à ſoutenir un nouveau ſiége qu'il fallut pouſſer avec vigueur, & que de fréquentes ſorties de leur part rendirent long & périlleux pour vous. Qu'ai-je beſoin de rappeller ici les derniers rugiſſemens des Jacobins, la ſcandaleuſe protection accordée d'abord à Carrier, la réſiſtance plus ſcandaleuſe encore au rappel de nos collegues incarcérés ou proſcrits ! Les adreſſes de félicitations ſe multiplierent après leur rentrée; c'eſt-à-dire, quand on fut certain de pouvoir ſe dé-

clarer pour eux ſans péril. Mais où ſont les témoignages donnés en leur faveur pendant leur captivité ? Où ſont les réclamations contre l'outrage fait à la nation en leurs perſonnes ? Dans la lutte terrible qu'il vous fallut eſſuyer avant d'abattre le ſecond triumvirat, rival & complice du premier, pourquoi ceux au gré deſquels vous n'avez pas aſſez fait pour réſiſter aux ſcélérats, ſouffrirent-ils ſi patiemment qu'on ramenât ces fameux coupables partis d'après vos ordres ? Pourquoi laiſſerent-ils méconnaître le brave Pichegru, chargé de l'exécution de vos décrets ?

Quand on exige tout de ceux auxquels la nation a confié ſes pouvoirs, il faut être à toute heure armé pour les ſoutenir, & périr plutôt que de laiſſer affaiblir leur dignité. Et lorſqu'enfin, le premier Prairial, le ſanctuaire où vous ſiégez fut ſouillé du ſang d'un repréſentant du peuple aſſaſſiné ſous vos yeux, qui donc ſe mit à la tête d'une troupe d'élite, ſi ce n'eſt deux de vos collegues qui affronterent la mort pour chaſſer les brigands dont cette enceinte était inondée. Sans doute encore un grand nombre d'excellens citoyens montra, dans ces journées trop fameuſes, un dévouement digne de tous les éloges que vous leur avez donnés ; ſans doute, ils ont des droits ineffaçables à la reconnaiſſance publique, & à la vôtre ; mais de qui cependant, a dépendu la deſtinée de la France, ſinon de vous ? & que devenait-elle ſans la vigueur que vous avez déployée, & dont on vous accuſe d'avoir manqué ? N'a t-on pas alors juſques ſous vos yeux, tourné contre vous les armes deſtinées à vous défendre ? N'a-t-on pas vu pluſieurs de ceux qui devaient déployer un appareil formidable pour le maintien de la Convention, flotter, dans une indéciſion honteuſe,

entr'elle & la faction criminelle venue pour l'attaquer ! Elle triomphait cette faction, le 4 Prairial, ſans la direction que vous donnâtes aux bons citoyens & à l'armée, pour attaquer à leur tour vos agreſſeurs ; & cette réſolution généreuſe fut encore le fruit de votre courage, que les malheurs des journées précédentes n'avaient fait qu'animer.

Mais vous avez plus fait encore, nous oſons le dire, en renverſant la plus dangereuſe de toutes les idoles qu'eût élevées l'anarchie, ce code décemviral qui l'avait réduite en ſyſtême & conſacrée ſous l'auguſte nom de conſtitution ; c'eſt du milieu de vous que ſont partis les coups qui ont préparé & conſommé ſa chûte. Quand on conſpirait pour la maintenir, déja ſon abolition était réſolue, & nous étions décidés à vous la propoſer, parce que votre opinion ſe manifeſtait & nous garantiſſait votre courage.

Il ne vous abandonnera pas, citoyens repréſentans, dans ce moment déciſif, où le ſort de la liberté dépend de la détermination que vous ſaurez prendre. Vous ne vous arrêterez point à de vains murmures ; vous ne vous découragerez point à cauſe de la défaveur dont on cherche à vous couvrir & que vous ſaurez braver pour ſauver la patrie. Une longue guerre amene naturellement à ſa ſuite les calamités que nous éprouvons : les bras enlevés à l'agriculture ainſi que les animaux, ont diminué la reproduction, tandis que la conſommation s'accroiſſait ; à cette ſource évidente de la diſette, s'eſt jointe la cupidité qui n'a plus de frein, depuis que les derniers tyrans ont opéré la ſubverſion de toute morale. Enfin, leur exé-

crable régime de terreur a dû préparer un relâchement inévitable dans le gouvernement, auſſi-tôt que ſerait briſé ce reſſort unique, à l'aide duquel ils l'avaient fait marcher. De la combinaiſon de ces diverſes cauſes ſont réſultés les maux actuels du peuple. Il ſouffre, & il vous l'impute ; c'eſt le ſort de ceux qui gouvernent ; mais le peuple ne ſait pas que ſon mécontentement eſt ſoigneuſement obſervé, entretenu, fomenté par les inſtigations de ſes ennemis mortels. Le peuple croit facilement qu'un changement lui ſera favorable ; & les royaliſtes qui veulent, à tout prix, le renverſement de la République, cultivent cette diſpoſition des citoyens, pour leur préſenter l'image d'un bonheur certain, dans le retour de la royauté, qui ne ſerait que le ſignal de la guerre civile. Vous ſaurez vous dévouer à de nouveaux dégoûts & de nouveaux périls, pour préſerver la France des maux qui la menacent ; car qui pourrait vous accuſer, avec quelqu'ombre de vraiſemblance, de prendre cette généreuſe réſolution par des motifs d'intérêt perſonnel ! Serait-ce l'ivreſſe du pouvoir qui allumerait en vous la ſoif de le conſerver ? N'avez-vous pas déja prouvé quelle eſt votre impatience à vous en deſſaiſir, & ne vous a-t-on pas vus l'abdiquer avec un enthouſiaſme plus honorable que réfléchi ! Mais il ne s'agit pas de le retenir tel qu'il eſt, il va ſe reſtreindre dans vos propres mains, & certes, avant vous l'ambition avait-elle aſpiré jamais à donner des entraves à ſa propre autorité ? Ce ſera dans l'hiſtoire un phénomene entiérement nouveau, que des hommes revêtus d'une puiſſance ſans bornes, aient ſu la renfermer dans des limites aſſignées par eux-mêmes & qu'ils n'étaient plus maîtres de franchir.

Le dernier chef du pouvoir exécutif était, ſans contredit, de tous ceux qui occupaient les trônes de l'Europe, le plus magnifiquement traité par le revenu dont il jouiſſait & le nombre des places dont il diſpoſait. Dans un ſi haut degré de proſpérité, il ſe crut dégradé, parce qu'il perdait ſa toute-puiſſance; & vous mettez votre gloire à vous dépouiller de la vôtre : ce ne ſeront pas non plus apparemment les douceurs du repos qu'on vous accuſera de chercher dans un genre de vie ſi pénible, & nous ne deſcendrons pas juſqu'à repouſſer de vous le ſoupçon aviliſſant de ſonger à maintenir votre fortune. Quand vous en êtes réduits à réſiſter à la prétention des ouvriers des ports qui demandent 200 livres par jour pour tirer le bois de la riviere, il n'eſt point d'artiſan ni de journalier qui, comparant les ſalaires qu'il exige avec l'indemnité que vous recevez, ne puiſſe juger de votre déſintéreſſement.

Ce n'eſt pas non plus la totalité de la Convention qui doit compoſer le nouveau corps législatif. Il ſe renouvelle par tiers d'après la conſtitution : c'eſt à vous ſur-tout qu'il convient d'en être religieux obſervateurs, & ſi le peuple ſouverain l'accepte, c'eſt ſans doute pour qu'elle ſoit exécutée.

Votre commiſſion vous avait propoſé le renouvellement périodique de chacun des deux conſeils législatifs par moitié, à des époques déterminées : vous avez cru dans votre ſageſſe devoir les reſtreindre au tiers ſeulement, & vos motifs ſont connus ; c'eſt une barriere que vous avez poſée contre l'eſprit d'innovation ſi redoutable, quand un gouvernement eſt fixé. Or, à plus forte raiſon, au moment de l'établir, à la ſuite de plus de ſix années de révolution, doit-on redouter & prévenir

les suites incalculables qu'entraîneraient tout moyen & tout espoir de nouveau changement.

L'intérêt national & la constitution nous font donc également un devoir de retenir les deux tiers de la Convention dans le Corps législatif. Ici s'est offerte à nous l'une des questions les plus importantes & les plus délicates, celle de déterminer comment se ferait la réduction. Il n'était pas difficile de recourir à la voie du sort, entre tous hommes également honorés du choix du peuple ; mais le sort peut exclure ceux qu'une complexion plus vigoureuse met en état de supporter de nouvelles fatigues, tandis qu'il peut conserver plusieurs d'entre vous à qui l'épuisement de leur santé & le dépérissement de leurs affaires domestiques ne permettent pas d'entreprendre une nouvelle carriere législative.

Nous n'avons pas dû nous permettre seulement d'examiner si vous pouviez vous-mêmes faire un choix entre vous ; oserait-on ressusciter ces scrutins épuratoires qu'il faut ensevelir dans l'antre des Jacobins dignes d'en avoir été les inventeurs ! Ne souffrons pas qu'après tant de divisions & de haines trop souvent injustes, la discorde éclaire encore de son flambeau les derniers momens de notre session, pour nous distinguer par notre fait en élus & en réprouvés.

Nous avons rejetté de notre sein ceux qui sont ou souillés ou soupçonnés de crimes : ne voyons donc plus dans la masse de la Convention, que ce qu'y voient trop bien les royalistes & les émigrés, un corps formidable de républicains zélés, ennemis irréconciliables de la monarchie, décidés à périr plutôt que de composer avec elle. Soyons donc à jamais, & dès ce moment, solidaires envers la nation, dont nous avons fortement voulu

la liberté, envers la royauté qui a juré notre perte commune, sans égard pour les nuances qui nous distinguent & qui s'effacent à ses yeux clairvoyans, tandis qu'à nos yeux trop prévenus, elles ont paru des couleurs tranchantes. Oui, citoyens collegues, que ceux qui seront ici les dépositaires & les gardiens de la constitution, y soient aussi les defenseurs de leurs freres, assez heureux pour goûter les prémices du repos & de l'obscurité si desirables pour tous; que les uns & les autres, avant de se séparer, assistent ensemble à cette fête de la réconciliation, dont l'idée touchante vous fut présentée; & que le dernier exercice du pouvoir illimité d'une Convention qui ne renaîtra plus, vous dédommage de tant de loix qui furent l'ouvrage de la tyrannie usurpatrice de vos pouvoirs.

Votre commission est dévorée, nous vous l'avouons, non pas de la soif du pouvoir, mais de celle de la paix intérieure, dont le signal doit partir d'ici. Long-tems nous avons mis en affiche à la porte de nos maisons, la fraternité, qui n'était alors que celle de Caïn & d'Abel. Il est tems de rendre une égale justice à ceux qui, dans la carriere que nous venons de parcourir ensemble, ont comprimé, avec l'énergie qui leur est propre, les ennemis de la liberté, comme à ceux qui ont travaillé à lui faire des amis par les voies douces & lentes de la persuasion : tous ont été utiles, quoique diversement; & la combinaison de leurs efforts, contraires en apparence, était nécessaire au succès de l'entreprise qui leur était commune. Parvenus au terme, à l'établissement d'un véritable gouvernement républicain, combien s'étonneront-ils, & combien auront-ils à regretter que la seule diversité des routes qu'ils ont suivies aient pu

produire tant de soupçons, de défiances & d'imputations injustes !

Nous avons craint, citoyens collegues, tout ce qui pourrait perpétuer des malheurs dont nous voudrions effacer le souvenir ; & si vous n'adoptez pas les moyens que nous vous proposerons, nous croyons au moins que vous rendez justice au sentiment qui nous a guidés dans leur recherche.

Nous avons pensé que les démissions libres, qu'il est naturel de prévoir, & juste de favoriser, produiraient sans convulsions & sans inimitié, l'effet qu'on ne pourrait attendre qu'à ce prix du choix que vous feriez des deux tiers, sur la totalité de la Convention ; & n'est-il pas tems d'abroger, avec tant d'autres institutions révolutionnaires, celle qui tenait enchaînés à leur poste les représentans du peuple, sans égard pour le besoin pressant qu'ils peuvent avoir de goûter quelque repos, après tant de travail, & de donner quelques soins à leurs affaires personnelles, quelques momens à leurs affections particulieres, après un dévouement exclusif & si long-tems soutenu pour la chose publique !

Mais c'est ici que la difficulté s'est accrue au milieu des efforts que nous faisions pour la résoudre. Si le nombre des démissions restait au-dessous de celui auquel il faut vous réduire, s'il le surpassait au contraire, ce mode de renouvellement n'aurait pas atteint le but.

Nous avons pensé, citoyens collegues, qu'en cas d'insuffisance, il faudrait y suppléer par le sort, & qu'alors ceux qu'il aurait exclus seraient immédiatement rééligibles. Dans le cas contraire, nous avons cherché long-tems, & nous soumettons à votre sagesse un mode de réduction en

faveur duquel nous n'entreprendrons point de vous prévenir en ce moment. Quelque jugement que vous en deviez porter, ſoyez du moins certains que l'opération qui vous ſera propoſée, ſon mécaniſme, ſes formes, tout ce dont elle ſe compoſe, nous ont été dictés par un ſentiment profond de bienveillance à l'égard de nos collegues, & par un deſir ardent d'ajouter la ſeule choſe qui manque à votre gloire, c'eſt-à-dire, un grand exemple donné à la nation du reſpect & des égards qui ſont dus à ſes repréſentans.

Nous vous avons déja fait ſentir les inconvéniens du ſort, s'il était employé comme unique moyen du renouvellement, pour lequel nous n'avons cru devoir vous le propoſer que ſubſidiairement. Nous ſommes également perſuadés qu'il ne faut pas y recourir pour reſtreindre le nombre des démiſſions, s'il ſurpaſſait le tiers qui doit ſe retirer. Il ne faut pas abandonner à la déciſion du haſard la préférence que méritent ceux à qui l'âge, les infirmités, l'importance des ſervices qu'ils ont rendus, donneront droit de l'obtenir, & qui, certains d'emporter vos regrets & votre eſtime, le ſont encore de celle de leurs concitoyens en retournant dans leurs foyers. On eſt forcé de prévoir qu'il faudra conſentir à perdre des hommes qui ont juſtifié la confiance du peuple; & c'eſt pour ne pas étendre une pareille facilité à un degré qui nuiſe à ſes intérêts, que nous vous engagerons à former un jury chargé ſpécialement de ce diſcernement délicat, comme il le ſera de recevoir de tous les repréſentans individuellement, leur délaration ſur leur âge, & ſur le fait de ſavoir s'ils ſont, ou non, mariés, pour les répartir entre les deux conſeils législatifs.

L'empreſſement de mettre la conſtitution en

activité, nous a fait chercher les moyens les plus prompts d'y parvenir ; & tous ceux que nous venons de vous soumettre sont dirigés vers ce but capital. Nous n'avons point cru la violer en devançant, pour finir la révolution, les époques qu'elle a fixées annuellement pour les assemblées primaires & électorales dans une saison choisie exprès, afin de ne pas troubler les travaux de l'agriculture. Il nous a paru que le salut de la nation devait l'emporter cette fois sur un motif si respectable ; & qu'il convenait de tenir, dès-à-présent par anticipation, les assemblées de l'an IV. Nous en sommes trop éloignés pour atteindre ce terme ; mais il est aussi beaucoup trop voisin pour qu'au bout de six mois elles puissent se renouveller encore. Ce serait visiblement opérer une secousse générale par cette mobilité continuelle, fatiguer & dégoûter le peuple, le détourner trop fréquemment de ses travaux, & s'exposer à ne point trouver de citoyens qui vouluſſent se dévouer aux fonctions publiques avec la perspective d'une sortie qui suivrait de si près leur élection. Les administrations seraient toutes dans un état précaire & provisoire, qui paralyserait leur activité dans le moment où elle est plus que jamais nécessaire. On croirait rétrograder au tems où les autorités constituées étaient révolutionnairement renouvellées presqu'aussi-tôt qu'elles avaient été établies, & vous prolongeriez l'anarchie par cette constitution même qui doit l'arrêter. Vous sentez, & tous les bons citoyens en seront frappés comme vous, que sa conservation & son succès dépendent de l'esprit de suite dans le corps législatif, où il serait impossible de l'établir, quand il serait renouvellé des deux tiers en six mois, avant que notre situation politique soit affermie au dehors & au dedans. Cédons à la juste impatience qui nous

entraîne, pour prévenir les élections de l'année prochaine. Mais qu'elles reprennent ensuite leur cours ordinaire qui nous reporte à l'an V ; alors le calme, entiérement rétabli, dispensera de recourir à des moyens extraordinaires qu'exige aujourd'hui le passage de l'état révolutionnaire à l'ordre constitutionnel ; alors la moitié de ceux qui resteront aujourd'hui dans le corps législatif en sortira par le sort, & leur rééligibilité ne sera pas douteuse, puisqu'elle leur est garantie par la constitution.

Toutefois ce n'est pas encore assez, citoyens représentans, d'avoir prévu, combiné, proposé au peuple souverain les moyens de terminer la révolution ; il faut lui prouver qu'à tout prix vous avez voulu la finir, & que si désormais elle se prolonge, ce sera malgré vos efforts ; il faut montrer à la France & à l'Europe, qu'en offrant à la nation le plan d'une constitution, vous ne vous êtes pas bornés à une vaine théorie, & que vous êtes pleinement convaincus de la possibilité de l'exécution. L'Assemblée constituante disparut au moment où elle termina la sienne ; les tyrans de 1793 ajournerent indéfiniment celle dont ils étaient les auteurs. Nous allons vous entretenir un moment de l'exécution prochaine de la vôtre, & opposer cette réponse à ceux qui vous reprochent la longue cumulation de tous les pouvoirs.

Portez donc, sans délai, vos regards sur tous les préparatifs qui doivent annoncer & garantir votre résolution ; que vos comités s'occupent du placement des nouveaux pouvoirs constitués & de leur costume ; que le plan de votre derniere séance soit tracé, pour qu'elle suive de près le recensement du vœu des assemblées primaires ; que l'installation du directoire exécutif soit prévue, annoncée, disposée comme prochaine ; que le choix

de ceux qui doivent le compoſer ſoit l'objet de vos méditations, & que ſon importance vous rende attentifs à la renommée, quand elle publie les noms de ceux ſur qui repoſe la confiance, l'eſtime & l'eſpoir de la nation ; couronnez l'énergie révolutionnaire par la modération conſtitutionnelle, qui n'eſt ni l'imprévoyance, ni la tiédeur, ni la faibleſſe. La modération, traitée comme une puiſſance étrangere & ennemie, reprendra parmi les vertus républicaines le rang qui lui appartient ; elle ſera compriſe dans la pacification générale, & le traité de paix que nous ferons avec elle n'aura point d'articles ſecrets.

Si toutefois l'on s'obſtinait à croire encore que les paſſions qui vous ont aigris & diviſés duſſent conſerver leur ancienne activité, & répandre leur déplorable influence ſur l'exercice de vos nouvelles fonctions, cette affligeante ſuppoſition ne tendrait qu'à mieux conſtater que vous ſeriez arrivés à la ſolution du grand problême politique. La meilleure épreuve de vos inſtitutions ſera celle qui s'en fera par vous & ſur vous-mêmes. Si, comme tout nous le perſuade, elles ſont aſſez fortes pour réprimer & pour arrêter des hommes qui viennent d'exercer des pouvoirs illimités, il ſera démontré ſans doute que vous aurez, à plus forte raiſon, trouvé le ſecret d'enchaîner les paſſions de tous ceux qui vous ſuccéderont à l'avenir dans la même carriere. Vous aurez fait plus que ces légiſlateurs qui s'exilerent eux-mêmes après avoir donné un gouvernement à leur patrie, puiſque vous aurez réduit le vôtre en pratique ; que vous aurez convaincu les plus incrédules de ſa poſſibilité, & qu'à la gloire d'avoir conçu l'établiſſement d'une grande République, vous joindrez celle de le réaliſer.

LOI

Du Ier. Fructidor, l'an 3e. de la République française, une & indivisible.

LA CONVENTION NATIONALE DÉCRETE l'impression du rapport de la commission des onze & du projet de décret, au nombre de six exemplaires pour chaque député, l'envoi aux départemens & aux armées; ajourne à duodi la discussion du projet de décret présenté par la commission des onze.

Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux. Signé *ENJUBAULT.*

Collationné à l'original, par nous président & secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 4 Fructidor, an troisieme de la République française, une et indivisible. *Signé* M. J. CHÉNIER, *président*; SOULIGNAC, DERAZEY, *secrétaires.*

Pour copie conforme:

Les Membres de l'Agence de l'envoi des Loix,

DUMONT. CHAUBE.

Certifié conforme à l'exemplaire envoyé par l'Agence de l'envoi des Loix aux Administrateurs du District de

---

A MÉZIERES,
De l'Imprimerie de la veuve TRÉCOURT.

16

Au juge de la cour de
Canton d'Attigny